



Partenariat entre le GAEC du Pis Vert  
et  
Amap' en BIOce  
pour l'année 2025

**Nom du producteur :**

Nom du producteur : GAEC du Pis vert

Adresse du producteur : La Chevrolière, 61340 NOCE

**Référente de l'Amap'en BIOce :** Isabelle Lequeutre

**Livraison :** Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers, le jeudi de 18h15 à 19h30.

**Les produits**

Produits laitiers de vache : Lait cru, crème crue, fromages, fromage blanc, yaourts au lait entier, crème au caramel, jus de pommes.

**PRODUITS ET TARIFS 2025**

<u>Produits</u>	<u>Tarifs :</u>
Lait cru (poche de 3 litres)	4.80 €
Grand OUY (environ 400g)	9.00 €
Râpé de grand OUY (250g)	5.90 €
¼ Tomme fraîche	7.50 €
¼ Tomme affinée (2mois)	7.80 €
¼ Tomme « pour Jean Averti » (4mois)	7.60 €
Râpé de tomme (250g)	5.00 €
Cabocharde (env 350g)	8.00 €
Le Moineau (mousse de fromage et crème) (170g)	3.20 €
Fromage frais	2.60 €
Fromage affiné (2 semaines)	2.80 €
Yaourt nature 12 cl	0.65 €
Yaourt nature 72cl	3.40 €
Yaourt Citron 12 cl	0.75 €
Yaourt Citron 72cl	4.00 €
Yaourt Vanille 12 cl	0.75 €
Yaourt Vanille 72cl	4.00 €
Fromage blanc (500g)	2.70 €
Fromage blanc lissé (380g)	2.70 €
Crème fraîche (crue) 20cl	2.75 €
Crème fraîche (crue) 40cl	5.50 €
Crème au caramel 200g	5.20 €
Jus de pommes (1 litre)	3.00 €

## **Fréquence des livraisons :**

Toutes les semaines impaires en fonction d'un calendrier établi entre les producteurs et le référent. Une interruption des livraisons est prévue l'été.

## **Engagement du producteur :**

Les représentants du GAEC du Pis Vert, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

## **Engagement de l'Amap'en BIOce :**

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1<sup>ère</sup> livraison de la période de commande, et organise la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de « GAEC du Pis Vert ».

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

*Signature du producteur :*

*Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :*

*Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente*